

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**Histoire Critique De L'Etablissement De La Monarchie
Françoise Dans Les Gaules**

Dubos, Jean Baptiste

Amsterdam, 1735

Chapitre XV. Mort de Théodose le jeune Empereur des Romains d'Orient.
Qui étoit Attila, & quel étoit son dessein. Sur le bruit de sa venue dans les
Gaules, les Romains font la paix avec les Francs & ...

urn:nbn:de:gbv:45:1-3025

Liv. II.
Ch. XIV. guerre quand il le falloit, ni comme il le falloit? Il n'est donc point surprenant que lorsqu'on apprit dans les Gaules qu'Attila se dispoit à y faire dans peu une invasion, Aëtius n'eût point encore réduit les Armoriques, ni contraint les Francs à capituler avec lui aux mêmes conditions qu'ils l'avoient fait en quatre cens vingt-huit. Cette terrible nouvelle obligea tous ceux qui habitoient dans les Gaules, de quelque Nation qu'ils fussent, à se réunir contre le Roi des Huns. Nous avons vû que la guerre n'avoit recommencé entre les Officiers de l'Empereur & les Armoriques qu'en quatre cens quarante-cinq, & que ce n'étoit que cette année qu'elle s'étoit allumée entre les Romains & les Francs Saliens par la surprise de Cambrai; & nous allons voir qu'il est probable que le projet d'Attila leur ait été connu dès la fin de l'année quatre cens quarante-neuf.

 CHAPITRE XV.

Mort de Theodose le jeune, Empereur des Romains d'Orient. Qui étoit Attila, & quel étoit son dessein. Sur le bruit de sa venue dans les Gaules, les Romains font la paix avec les Francs & avec les Armoriques

Ch. XV. **A**VANT que de parler de l'invasion d'Attila, je crois devoir dire un mot de ce qui se passoit dans l'Empire d'Orient, dans le tems que le Roi des Huns alloit mettre le

le pied dans les Gaules. Theodose le jeune qui regnoit à Constantinople, tandis que son Cousin Valentinien, auquel il avoit cédé l'administration de l'Empire d'Occident, regnoit à Rome, mourut en l'année quatre cens cinquante. Comme il ne laissoit point de fils, sa sœur Pulchérie qui regnoit véritablement en Orient, ainsi que Placidie regnoit en Occident, crut que si le Sexe dont elle étoit, lui interdisoit de monter sur le Thrône, il ne devoit pas l'empêcher d'y faire asseoir du moins le mari qu'elle daigneroit prendre. Son choix tomba sur Martian, qui étoit déjà l'un des premiers Officiers de l'Empire d'Orient, & qui cependant ne devoit son avancement qu'à son mérite. Pulchérie le fit donc proclamer Empereur, & dès qu'il fût assis sur le Thrône, elle l'épousa. Martian étoit bien digne de porter le Diadème, mais il n'étoit pas un fils qui succédoit à son pere; & comme le Siège de l'Empire d'Orient se trouvoit placé dans un pays naturellement rempli de gens inquiets & factieux, l'Empire d'Occident ne pouvoit pas se promettre que Martian fût de long-tems en état de lui donner de grands secours. Le nouvel Empereur devoit avoir besoin de toutes ses forces, pour maintenir la tranquillité & la paix dans ses propres Etats.

Nous rapporterons ici une remarque qu'ont faite les Savans à l'occasion de l'exaltation de Martian, parce qu'elle peut être de quelqu'usage dans l'Histoire de nos Rois. Les Savans ont donc observé que Martian est le premier des Empereurs Romains qui

Liv. II.
Ch. XV.

Valesius,
Rer.
Franc. lib.
3. P. 139.

ait



ait été couronné par les mains des Pontifes de l'Eglise Chrétienne. Quoique depuis long-tems ses prédécesseurs firent profession du Christianisme, néanmoins ils n'avoient point fait encore de leur inauguration une cérémonie religieuse. L'installation des Empereurs consistoit uniquement dans l'exercice de la première de leurs fonctions, qui étoit celle de recevoir le serment de fidélité que leur prêtoient les Troupes, & puis le Sénat, comme représentant le reste du Peuple Romain.

Nous avons vû dès le commencement de cet Ouvrage que les Huns avoient soumis les Alains & les autres Nations Scythiques qui habitoient sur les rives du Danube, & sur le rivage du Pont-Euxin. Attila étoit le seul Monarque de tous ces Peuples (1) depuis l'année quatre cens quarante-quatre.

Ce Prince, comme nous l'avons dit, étoit fils de Rugila qui avoit rendu de si grands services à Aëtius. Rugila laissa par sa mort ses Etats à ses deux fils, Bléda & Attila. Le dernier ou plus cruel ou plus rusé que son frere, s'étoit défait de lui dès l'année quatre cens quarante-quatre, & depuis ce tems-là il regnoit seul. Cette horrible action pouvoit bien avoir allumé une haine personnelle entre lui & Aëtius, l'ami de Rugila.

Attila avoit autant d'audace & de courage qu'en ait eu aucun autre Prince Barbare, &c

(1) *Attila Hunnorum omnium Dominus, & penè totius Scythiæ gentium in mundo regnator. Fortissimus de rebus Geticis.*

& il avoit d'un autre côté autant de con-^{LIV. II.}
duite & de capacité qu'en ait eu aucun Ca-^{CH. XV.}
pitaine Romain. Ce qu'on pouvoit favoir

alors dans l'Art militaire, il l'avoit appris en servant dans les Armées de l'Empire. Il avoit même auprès de lui des Romains dont il pouvoit tirer des lumières, lorsqu'il s'agissoit d'affaires sur lesquelles il ne pouvoit point prendre un bon parti, sans être auparavant informé de plusieurs détails concernant la situation des lieux, où il faudroit agir. Priscus Rhéteur qui avoit été employé à négocier avec lui, nous apprend que ce Prince avoit eu long-tems un Secrétaire nommé Constantius (1) né dans les Gaules, & qui avoit été remplacé par Constantinus un autre Romain. On peut voir dans les fragmens de l'Historien que je viens de citer, & qui nous sont demeurés, plusieurs autres particularités curieuses touchant la Cour & la personne d'Attila. Nous nous contenterons donc de dire ici, pour achever de donner le caractère de ce Roi, qui a mérité d'être distingué par le surnom terrible du *Fleau de Dieu*, dans un tems où le Ciel employoit tant d'autres Princes comme des instrumens de sa vengeance, qu'il n'y eut jamais de Grec plus artificieux ni d'Africain plus perfide que lui. Du reste on ne sauroit être plus autorisé qu'il l'étoit dans

(1) Hic Constantius ex Gallis Occidentalibus ortus ad Attilam & Bledam, ut illis in conscribendis epistolis operam daret, quemadmodum & post illum alter Constantinus missus fuerat. Priscus in Excerptis Leg. p. 104.



Liv. II.
Ch. XV.

dans ses Etats, ni plus accredité qu'il étoit dans les pays voisins, supposé même qu'on ne l'y crût qu'un homme: En effet il passoit en plusieurs Contrées pour fils de Mars, & dans d'autres on étoit persuadé que ce Dieu avoit du moins une prédilection particuliere pour lui, & que c'étoit pour en donner une preuve authentique qu'il avoit voulu que son épée fût découverte miraculeusement par un Pasteur dans le lieu où elle avoit été enterrée durant plusieurs siècles, & qu'elle tombât dans la suite entre les mains de ce Prince.

On peut bien croire qu'un Roi Barbare du caractère d'Attila, rouloit toujours dans son imagination le projet d'une entreprise contre l'Empire, soit pour aggrandir son Royaume, ou seulement pour s'enrichir lui & ses Sujets par le pillage de quelque Province. Il avoit déjà fait plusieurs incursions sur le Territoire de l'Empire d'Orient, lorsque vers l'année quatre cens quarante-neuf il forma le vaste dessein de se rendre le maître des Gaules, & de les répartir entre les differens Esclaves de Barbares qui l'auroient suivi. Les Gaules étoient encore alors, malgré les malheurs qu'elles avoient essuyés, la plus riche & la meilleure Province de l'Empire d'Occident. D'ailleurs la température des Gaules convenoit mieux aux Nations Scythiques & aux Nations Germaniques, dont la patrie étoit un pays froid, que la Grece & même que l'Italie. Les conjonctures sembloient favorables au Roi des Huns; les Gaules étoient partagées entre plusieurs Puissances qui paroissoient trop animées à s'en-

tre-



tre-détruire, pour craindre qu'elles se donna-
 sent des secours sérieux. La haine des unes étoit
 un garant de l'amitié des autres. Ainsi, persua-
 dé qu'il trouveroit des Partisans dans les Gau-
 les, dès qu'il y auroit mis le pied, il ne doutoit
 pas de s'y établir, & de s'y rendre même en
 peu de tems le maître de la destinée de ceux
 qui l'auroient aidé à faire réussir son entreprise.

Ce qui l'encourageoit encore à la tenter,
 c'est qu'il ne craignoit point de trouver à
 l'approche du Rhin la même résistance que
 les Vandales y avoient trouvée en l'année
 quatre cens six. Nous avons vû que ces
 Barbares y eurent à combattre la Nation des
 Francs, alliés des Romains, & que même
 peu s'en fallut qu'ils ne fussent défaits avant
 que d'être parvenus jusqu'au lit de ce fleu-
 ve. Mais si la Tribu des Francs qui habi-
 toit sur les bords du Nécre, auprès de
 l'embouchure duquel Attila projettoit de
 passer le Rhin, étoit demeurée fidelle aux
 engagemens qu'elle avoit avec les Romains,
 & si elle paroïssoit disposée à leur rendre
 en bon Allié le même service qu'elle avoit
 tâché de leur rendre en quatre cens six,
 heureusement pour le Roi des Huns elle
 étoit hors d'état de s'opposer avec succès à
 ce passage. Voici ce qu'on trouve à ce
 sujet-là dans Priscus Rhétor.

Notre Auteur, après avoir dit que le Roi
 des Huns acheva de se déterminer après la
 mort de Theodose le jeune arrivée en qua-
 tre cens cinquante, à porter la guerre dans
 l'Empire d'Occident, quoiqu'il fût bien
 qu'il y auroit affaire à de braves Nations,
 ajou-



LIV. II.
CH. XV.

ajoute: (1) „ Ce qui l'enhardissoit à entrer
 „ hostilement dans le pays des Francs,
 „ étoit la mort d'un de leurs Rois, dont
 „ les enfans se disputoient la Couronne.
 „ L'Ainé avoit eu recours au Roi des Huns,
 „ & le Puîné au Patrice Aëtius. J'ai vu
 „ ce Puîné à Rome où il étoit pour ses
 „ affaires, & je me souviens bien qu'il
 „ n'avoit point encore de poil au menton,
 „ mais qu'il portoit des cheveux blonds
 „ d'une si grande longueur, qu'ils lui flo-
 „ toient sur les épaules. Aëtius l'adopta,
 „ & après que l'Empereur & lui l'eurent
 „ comblé de présens, ils le firent encore
 „ déclarer l'ami & l'allié du Peuple Ro-
 „ main, avant que de le renvoyer dans
 „ son pays”.

Quelques-uns de nos Ecrivains ont pré-
 tendu que le jeune Prince Franc que Pris-
 eus avoit vû à Rome implorer le secours de
 l'Empereur contre Attila, devoit être no-
 tre Roi (2) Merovée, le fils ou du moins le

(1) Cùm primùm Attila nuntiatum Martianum post
 Theodosii mortem, ad Imperium evectum tuisse....
 Tandem melius rem se habiturum visum est... in
 occidentem exercitum educere... Francis vero bellum
 inferendi occasionem ei subministrabat Regis eorum
 obitus, & de regno inter liberos ejus orta dissensio,
 quorum major natu Attilam, minor Aëtium in au-
 xilium vocare statuerat. Hunc nos Romæ legationem
 obeuntem vidimus, adhuc imberbem, flava coma
 adeoque promissa ut super humeros circumfusa esset.
 Eum Aëtius filium à se adoptatum, multisque cum
 ab ipso, tum ab Imperatore ornatum muneribus, &
 amicum ac socium Populi Romani appellatum, dimi-
 sit. *Priscus in Excerpt. Leg. p. 63.*

(2) De Chlogionis stirpe quidam Meroveum Regem
 fuisse

le Successeur de Clodion, & très-certainement le pere de Childéric. Il est vrai que les tems s'accordent en quelque chose. Autant que nous en pouvons juger par l'endroit où la Chronique de Prosper marque le commencement du Regne de Merovée, ce Prince parvint à la Couronne vers l'année quatre cens quarante-six, & ce fut vers l'année quatre cens cinquante, & peu de tems avant l'irruption d'Attila, que Priscus vit à Rome le jeune Prince Franc dont il fait mention. Mais d'un autre côté, il paroît évident que le jeune Prince dont Priscus parle, ne peut avoir été notre Roi Merovée, si-tôt qu'on fait réflexion sur l'âge de Childéric fils de Merovée. Childéric qui commença son Regne vers quatre cens cinquante-sept, fut chassé par ses Sujets, parce qu'il séduisoit leurs filles & leurs femmes, au plus tard en quatre cens cinquante-neuf, comme on le verra. Il falloit donc que cette année-là Childéric eût au moins dix-huit ans, & par conséquent qu'il fût né en quatre cens quarante & un. Donc Childéric ne sauroit avoir été le fils du Prince Franc, qui en quatre cens cinquante n'avoit point encore de poil au menton, d'où il s'ensuit manifestement que le Prince que Priscus vit à Rome vers l'année quatre cens quarante-neuf, ne sauroit avoir été

LIV. II.
CH. XV.

fuisse adferuit, cujus filius fuit Childericus. *Gr. Tur. Hist. lib. 2. cap. 9.*

Eo tempore mortuus est Childericus Rex Francorum, regnavitque annis viginti quatuor. *Gesta Franc. cap. 9.*



Lrv. II.
Ch. XV.

été Merovée. Quel étoit donc ce jeune Prince? Le fils du Roi d'une des Tribus des Fracs, & comme nous l'allons voir, il étoit selon les apparences, le fils du Roi de la Tribu de cette Nation qui habitoit sur le Nécre.

Attila étoit encore animé à poursuivre l'exécution de son projet par les sollicitations de Genséric, Roi des Vandales d'Afrique. Ce Prince ne pouvoit pas se cacher que la Cour de Rome & celle de Constantinople ne songeassent perpetuellement à trouver le moyen de le chasser d'un établissement d'où il tenoit toute la Méditerranée en sujétion, & les côtes de l'Italie & de la Grèce dans des alarmes continuelles. Genséric cependant ne pouvoit plus compter alors sur aucun Alliè qu'il pût opposer à ses ennemis; il venoit de se brouiller avec Theodoric, dont il auroit pû sans cela esperer du secours, & le sujet de leur brouillerie étoit si grave, qu'il devoit craindre que le Roi des Visigots n'aidât même à le dépouiller. Le Roi des Vandales avoit fait épouser à son fils Hunneric la fille du Roi des Visigots. Quelque tems après le mariage, Genséric crut ou sans fondement, ou avec fondement, que cette Princesse avoit voulu l'empoisonner, afin de faire regner plutôt son mari; & dans cette persuasion, il lui fit couper le nez, & il la renvoya mutilée ainsi à son pere, (1) qui témoigna un ressentiment pré-

(2) Attilæ ergo mentem ad vastationem orbis partam compiciens Gizericus Rex Vandalorum, quem

proportionné à un tel outrage. Genséric LIV. II.
Ch. XV. crut que le meilleur moyen qu'il eût d'éloigner l'orage, c'étoit d'engager Attila qui étoit connu pour un Prince inquiet, & qui méditoit sans cesse quelque entreprise extraordinaire, à tourner ses armes contre les Gaules, où les Visigots avoient leur établissement, & de lui envoyer en même tems l'argent nécessaire pour l'exécution d'un projet si vaste. Attila se résolut donc à venir dans les Gaules avec la plus nombreuse Armée qu'il lui seroit possible de ramasser.

Comme l'Armée à la tête de laquelle Attila y entra en quatre cens cinquante & un, devoit être composée de Nations, dont quelques-unes étoient indépendantes de ce Prince, & très-éloignées de ses Etats, ainsi que nous le verrons, en faisant le dénombrement de ses troupes, on voit bien qu'il lui aura fallu faire plusieurs négociations, avant que de pouvoir la rassembler. Or il est impossible que tous ceux que le Roi des Huns aura invités à joindre leurs armes aux siennes, ayent accepté sa proposition. Ceux qui l'auront refusée, en auront fait part aux Romains, & quelques-uns

paulo ante memoravimus, multis muneribus ad Wefegotharum Regem bella precipitat, metuens ne Theodericus Wefegotharum Rex filia ulcisceretur injuriam que Hunericho filio Gizerici juncta prius quidem tanto conjugio lataretur, sed postea ut erat ille & in sua pignora truculentus ob suspicionem tantummodo veni ab ea parati, eam putatis naribus spoliatis decore naturali, patri suo ad Gallias remisit. Jordanis de rebus Getis.



L. V. II.
Ch. XV.

uns même de ceux qui l'auront agréée, auront parlé par indiscretion, de manière que les Romains en auront été informés à la fois par la confidence de leurs amis, & par l'indiscretion de leurs ennemis. Ils auront su le projet d'Attila, avant que la mort de Theodose eût déterminé Attila à l'exécuter incessamment. D'ailleurs, comme nous le dirons, Attila pour faire réuflir son projet, traita avec les Alains, qui depuis dix ans étoient établis dans le centre des Gaules, où ils avoient des quartiers sur la Loire. Ne se seroit-il trouvé personne parmi eux assez fâché de la mort de Bleda, ou bien assez ami du Patrice Aëtius, qui dans tous les tems avoit eu de si grandes liaisons avec cette Nation, pour avertir des menées d'Attila? Aëtius n'avoit il pas des espions dans les Etats de ce Prince? Enfin suivant le cours ordinaire des choses, un projet tel que celui d'Attila, ne sauroit être mis en execution que dix-huit mois après qu'il a été conçu, & un an après qu'il a été ébruité. Ainsi puis que ce Prince est entré dans les Gaules dès le mois de Février de l'année quatre cens cinquante & un, comme nous le verrons, il faut que son projet y ait été su positivement dès l'année quatre cens cinquante. Il y a plus : Comme la possibilité qui est dans ces fortes d'entreprises, fait que plusieurs personnes les imaginent souvent, avant que celui qui doit les exécuter, les ait projetées, ou qu'il se soit résolu déterminément à les tenter, on aura parlé dans les Gaules du dessein d'Attila peut-être avant qu'il l'eût formé, & ce qu'on

qu'on en aura dit trois ou quatre ans avant l'évenement, aura paru si bien fondé au Patrice Aérius, qu'il aura voulu pacifier les Gaules à quelque prix que ce fût.

D'ailleurs nous avons des preuves historiques qui font foi qu'on fut informé du projet d'Attila dans les Gaules, long-tems avant qu'il y entrât pour l'exécuter. Gregoire de Tours, (1) avant que de parler des ravages qu'Attila y fit, & du siège qu'il mit devant Orleans, raconte que le Saint Homme Aravatus, qui pour lors étoit Evêque de Tongres, se mit en prieres sur la nouvelle qui couroit que les Huns alloient faire une invasion en deçà du Rhin. Il ne cessa durant plusieurs jours, dit notre Historien, de demander au Ciel d'écarter les malheurs prêts à fondre sur les Gaules. Mais ce Prélat convaincu qu'il n'avoit aucun sujet de croire que ses prieres fussent exaucées, prit le parti d'aller à Rome pour les y continuer sur le tombeau des Saints Apôtres. Il fit donc ce pelerinage, où tout ce qu'il put obtenir, fut d'apprendre par révélation qu'il ne seroit pas le témoin des malheurs de sa Patrie, & que le Seigneur l'appelleroit à lui, avant que les Huns eussent passé le Rhin. En effet, ce Saint étant revenu dans son Diocèse de Tongres, il y mourut après avoir pris congé de tous ses amis, & cela dans le tems qu'Attila étoit en-

LIV. II.
CH. XV.

(1) Igitur rumor erat Chunos in Gallias velle prurumpere. Erat autem tunc temporis apud Tungros oppidum Aravatus eximie sanctitatis Episcopus, &c. *Gr. Tur. Hist. lib. 2. cap. 5. Ed. Ruin. pag. 51.*



encore au-delà de ce fleuve. Les prieres du Saint Personnage Aravatus, son pelerinage à Rome & sa mort, événemens arrivés tous entre le tams, où l'on apprit dans les Gaules qu'Attila y feroit bien-tôt une invasion, & cette invasion même, montrent que ce tems fut assez long, & nous autorise à supposer qu'on s'y préparoit dès quatre cens quarante-neuf à repousser ce Prince, quoiqu'il n'y ait mis le pied qu'au commencement du Printems de quatre cens cinquante & un. Isidore parle encore des prodiges (1) qui annoncerent aux peuples la venue d'Attila long-tems avant son invasion, & il met au nombre de ces prodiges le Phénomène si connu présentement sous le nom d'*Aurere Boreale*. Il y eut, dit-il, de frequens tremblemens de terre. La Lune levante fut éclipsée, & on vit une Comete terrible du côté de l'Occident. Du côté du Pole, le Ciel parut de couleur de sang, & l'on y remarqua d'espace en espace des lances d'un feu brillant. Tous ces prodiges devoient être cause que les peuples parlassent très-souvent, des avis certains qu'on recevoit dans les Gaules concernant les projets d'Attila, & qu'ils fissent de ces nouvelles le sujet ordinaire de leurs entretiens. Dès

(1) Multa eodem tempore Coeli & Terræ signa præceserunt, quorum prodigiis tam crudele bellum significaretur. Nam assiduis terræ motibus factis, à parte Orientis Luna fulcra est; à Solis occasu stella Cometes apparuit, atque ingenti magnitudine aliquandiu fulsit. Ab Aquilonis plaga cælum rubens sicut sanguis aut ignis effectus permixtis per igneum ruborem lineis clarioribus in speciem hastarum rutilantium deformatis. *Isidor. Hist. Goth. pag. 65.*

Dès qu'Aëtius & les autres Officiers de l'Empereur auroient vû que le nuage se formoit, ou du moins qu'il étoit formé, ils n'auroient point attendu qu'il se fût approché du Rhin, pour traiter avec les Francs Ripuaires & Saliens, & même avec les Armoriques. Ces Officiers auroient eu encore plus d'empressement pour se reconcilier avec des ennemis qui auroient été si dangereux durant l'orage qu'on alloit esluier, qu'à demander du secours à leurs Alliés les Bourguignons & les Visigots. Je crois donc que ce fut vers quatre cens cinquante, que les Officiers du Prince signerent la paix, & même qu'ils contracterent une alliance du moins défensive avec les Armoriques, ainsi qu'avec tous les Rois Francs qui s'étoient faits dans les Gaules des Etats indépendans. Je crois même que la négociation de cette paix ne fut pas bien longue, quoique l'accord entre l'Empereur & les Armoriques fût en effet si difficile à moyenner, à cause des interêts & des prétentions, qu'il étoit nécessaire de sacrifier pour y parvenir, qu'il n'auroit pas été possible de le conclure, ou que du moins il ne l'auroit été qu'après des pourparlers continués durant des années entières, en des tems où les conjonctures eussent été moins urgentes. Mais la crainte d'un péril éminent, qui est le plus persuasif de tous les médiateurs, fait concilier en huit jours des Puissances qui se croient elles-mêmes bien éloignées de tout accommodement: Elle fait leur faire signer un Traité de Ligue, dans le tems qu'elles paroissent éloignées de signer même un Trai-

Liv. II.
Ch. XV.



té de paix. L'Europe vit un exemple illustre de ces Alliances inespérées vers le milieu du dix-septième siècle, lorsque la campagne triomphante que le Roi Louis XIV. avoit faite en mil six cens soixante & sept dans les Pays-Bas Espagnols, engagea l'Angleterre, la Suede & la Hollande reconciliées seulement depuis quelques mois par la paix de Bréda, à conclure la Ligue si connue sous le nom de la *Triple Alliance*, en moins de jours qu'il n'auroit fallu de mois, pour convenir sur une seule des conditions que ce Traité renferme, si la crainte du *Pouvoir exorbitant* de la France n'eût pas rempli, pour ainsi dire, toutes les fonctions d'un médiateur, que dis-je, d'un arbitre décisif & respecté.

Quelles furent les conditions des Traités qu'Aëtius fit alors avec les Tribus des Francs établies dans les Gaules, & avec les Armoriques ? Nous les ignorons. Nous ne savons même qu'il y eut une paix faite entre ces Francs & les Romains, & entre les Romains & les Armoriques vers l'année quatre cens cinquante, que parce qu'après avoir vû les Francs & les Armoriques en guerre ouverte avec l'Empereur en quatre cens quarante-six, nous les voyons servir comme troupes auxiliaires dans l'Armée qu'Aëtius mena contre Attila en quatre cens cinquante & un. Les Monumens littéraires du cinquième siècle qui nous restent, ne nous apprennent rien de ce qui se passa dans les Gaules depuis l'année quatre cens quarante-sept, jusqu'à l'année quatre cens cinquante & un. Les Fastes de Prosper
qui

qui font le plus instructif de tous ces Monumens, ne rapportent même sur l'année quatre cens quarante-cinq, & sur les trois années suivantes que le nom des Consuls de chaque année. Ces Fastes ne parlent que de l'Héresie d'Eutyche sur l'année quatre cens quarante-neuf, & des affaires d'Orient sur l'année quatre cens cinquante. D'où vient ce silence? Prosper n'a-t-il rien écrit sur ces années qui doivent avoir été fertiles en grands événemens, ou bien les Francs ou les Romains des Gaules qui ont fait dans les siècles suivans les copies de ces Fastes qui sont venuës jusqu'à nous, y auroient-ils supprimé quelque chose par des motifs que nous ne saurions deviner aujourd'hui? Je n'en fais rien.

Pour revenir aux conditions de nos Traités, autant qu'on peut deviner, en raisonnant sur les convenances & sur l'Histoire des tems postérieurs, à l'invasion d'Attila, les Romains auroient permis aux Francs Saliens & aux Francs Ripuaires de tenir paisiblement, & sans dépendre de l'Empire en qualité de Sujets, ce qu'ils avoient occupé dans les Gaules, moyennant qu'ils cessassent tous actes d'hostilité, & qu'ils s'engageassent à fournir des troupes auxiliaires toutes les fois qu'on auroit une juste occasion de leur en demander. Quant aux Armoriques, Aëcius leur aura accordé une suspension d'armes durable, jusqu'à ce qu'on fût convenu avec eux d'un accommodement définitif, & il aura promis au nom de l'Empereur que durant cet Armistice les Officiers du Prince n'entreprendroient point de réduire jamais par force les Provinces Confédérées, à condi-



tion qu'elles reconnoïtroient toujours l'Empire pour Souverain, qu'elles seroient gouvernées en son nom par les Officiers civils & militaires, qu'elles choisiroient, & qu'elles installeroient elles-mêmes, qu'elles payeroient elles-mêmes chaque année une certaine somme à titre de redevance, & que du reste elles se conduiroient en tout, suivant l'expression consacrée, en bons & loyaux serviteurs de la Monarchie Romaine; *ut comiter Majestatem Imperii Romani colerent.* En vertu de cet accommodement, les Provinces n'auront plus été sujettes qu'en apparence; elles seront devenues libres en effet.

Il est vrai cependant qu'un Auteur connu rapporte le contenu d'un Traité de Ligue offensive & défensive, conclu à l'occasion de la venue d'Attila dans les Gaules, entre Aërius, Theodoric Roi des Ostrogots, & Mérovée Roi des Francs Saliens. En voici les articles essentiels. (1) „ Les „ Romains, les Visigots & les Francs fe- „ ront la guerre de concert, & il ne sera „ point loisible à aucun des trois Peuples „ de se départir de l'alliance. Chacun „ d'eux demeurera en paisible possession „ des Villes & des Contrées qu'il occupe „ actuellement. Si quelqu'un des Peuples „ contractans manque à son engagement, „ il

(1) Romani, Gothi, Francique bellum unanimes gerant, nec pro arbitrio ulli societatem dissolvere liceat. Quamcumque urbem, oramque habuissent, ea cuiusque maneto. Cui à quoquam eorum defecerint, hi hostes omnibus sunt. Socios discriminis uti clientes proprios quilibet habeto. Manubias & parta oppida ex æquo partitor. *Forcarius de Gall. Imp. lib. 5. p. 333.*